

MARCHES PUBLICS

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

N°2 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES POUR LES FILIÈRES DE PHYSIQUE-CHIMIE ET DE SVT POUR LE LYCEE E.LAMA-S.PREVOT

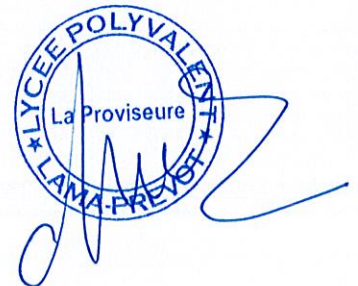
CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DU 1^{ER}/04/2019
ORDONNANCE n°2018-1074 DU 26/11/2018
DECRET 2018-1975 DU 03/12/2018

**REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CHARGES
FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATÉRIELS DE PHYSIQUE-CHIMIE ET DE SVT**

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :

**DEPOT SUR PLATEFORME
DEMATERIALISEE
<http://site.aji-france.com/>
AU PLUS TARD LE
04/01/2021 A 12h (heure locale)**

Pouvoir Adjudicateur : Mme MARTIN Michèle, Provisseure



Comptable assignataire des paiements : Monsieur CETOUTE Cléus, Agent comptable
du lycée polyvalent E. LAMA – S. PREVOT – BP 20422 – 97329 CAYENNE CEDEX

TABLE DES MATIERES

I – CLAUSES ADMINISTRATIVES

- 01 – Objet de la consultation
- 02 – Type du marché
- 03 – Durée du marché
- 04 – Documents contractuels
- 05 – Retrait DCE et transmission des offres

5-1 Le dossier de candidature comprend la remise dématérialisée des documents suivants

5-2 L'offre commerciale comprend la remise dématérialisée des documents suivants

- 06 – Choix des offres
- 07 – Prix
 - 7-1 – Caractéristiques des prix pratiqués
 - 7-2 – Offres promotionnelles
 - 7-3 – Prix initial
- 07 Bis – Négociation
- 08 – Livraison
 - 8-1 Conditions de livraison
 - 8-2 Conditions particulières de livraison
 - 8-3 Bon de livraison
- 09 – Durée de la validité des offres
- 10 – Conditions de paiement
- 11 – Pénalités
- 12 – Voies des recours
- 13 – Notification du marché
- 14 – Conditions de résiliation
 - Annexe 1 : Engagement du candidat.

II – CLAUSES TECHNIQUES

- 15 – Allotissement du marché
- 16 – Renseignements administratifs et techniques
- 17 – Installation et mise en service
- 18 – Documentation et prise en main
- 19 – Normes – Directives - Conformité

I – CLAUSES ADMINISTRATIVES

1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la fourniture et livraison de **MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES POUR LES FILIÈRES DE PHYSIQUE-CHIMIE ET DE SVT** à destination du lycée polyvalent E. LAMA – S. PREVOT.

2 – TYPE DU MARCHÉ

Marché à procédure adaptée art L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique du 1/04/2019 de l'ordonnance 2018-1074 du 26/11/2018 et du décret 2018-1975 du 3/12/2018.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas

- mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;

- Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article R2143-3.

En application de l'article R2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), rédigé obligatoirement en français, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R2143-3 reproduit ci-dessus.

Le marché est constitué de 3 lots (Cf. article 15) Le délai de validité des offres est fixée à 90 jours à compter de la remise des offres.

Publication assurée par le profil d'acheteur de l'AJI <http://site.aji-france.com/> et sur le site du lycée.

3 – DUREE DU MARCHÉ

La prestation devra être intégralement achevée dans un délai de 4 mois à compter de la date de notification de la commande.

Le matériel sera livré dans les locaux de l'établissement et les interventions auront lieu selon les conditions d'ouverture du lycée.

Documents à fournir : le fournisseur s'engage à remettre, à la livraison, toute documentation, rédigée en langue française, nécessaire à l'utilisation et à l'entretien courant du matériel (sous formats papier et numérique). Si une notice n'existe pas en

langue française, le candidat l'indiquera clairement dans son offre en précisant le matériel concerné et fournira un certificat sur l'honneur précisant qu'aucune notice n'existe en langue française.

4 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents constitutifs du marché sont les suivants, par ordre de priorité décroissant :

1. L'acte d'engagement, établi et signé lors de l'attribution, et ses annexes, Bordereaux des Prix Unitaires (B.P.U.)
2. Le Règlement de la Consultation valant Cahier des Clauses Techniques et toutes ses annexes
3. Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009 (JO du 19/03/2009).

5 – Retrait DCE et transmission des offres

Le DCE est téléchargeable intégralement et gratuitement via la plateforme <http://site.aji-france.com/> ainsi que sur le site du lycée.

La transmission des offres **doit avoir lieu uniquement par dépôt sur la plateforme de dématérialisation** <http://site.aji-france.com/> au plus tard le 04/01/2021 à 12h00.

La signature électronique n'est pas obligatoire pour ce marché.

L'offre du candidat est constituée d'un dossier de candidature (voir 5-1) et d'une offre commerciale et technique (voir 5-2).

5 – 1 : Le dossier de candidature comprend la remise dématérialisée des documents suivants :

Le candidat devra produire les documents suivants :

- Le DUME ou la lettre de candidature (DC1) ; La déclaration du candidat (DC2)
- Et Copie de l'attestation d'assurance professionnelle (RCP) ;
- Et Un relevé d'identité bancaire ;

5 – 2 : Le dossier de candidature comprend la remise dématérialisée des documents suivants :

- Le présent règlement de consultation valant cahier des charges techniques daté et signé
- Les BPU (bordereaux des prix unitaires) renseignés et signés pour chaque lot et la liste des prestations complémentaires (frais de livraison sur site, autres prestations ...)

- Les fiches techniques des matériels proposés à annexer avec chaque BPU correspondant

6 – CHOIX DES OFFRES

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants :

- 1) - Qualité du matériel : 50%
- 2) - Prix des produits : 40%
- 3) - Conditions d'exécution et services associés : 10% (5% SAV local ; 5% garantie)

Il pourra être demandé aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leurs offres.

Toutes les demandes de renseignements complémentaires doivent être faites via le site <http://site.aji-france.com/>

Aucun renseignement ne sera donné en dehors des demandes via la plateforme.

7 – PRIX

7-1 : Caractéristiques des prix pratiqués :

Les prix pratiqués sont les prix du bordereau des prix propre à chaque lot minoré de la remise indiquée.

Ils devront donc intégrer en particulier :

L'octroi de mer inhérent en Guyane (TVA non applicable).

Les coûts de transports, France hexagonale vers Guyane et de livraison sur site.

Tous frais de transit nécessaires.

Toutes sujétions.

Le prix total du lot doit être indiqué sur le BPU.

Les prix sont réputés comprendre toutes les taxes fiscales et parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au transport jusqu'au lieu de livraison et d'installation, les frais divers et le cas échéant les frais de vérification de conformité.

Aucun frais supplémentaires (frais de facturation, frais de dossier, frais de port, écotaxe, etc...) ne seront acceptés et le candidat ne pourra par conséquent, à aucun moment les faire valoir.

7-2 : Offres promotionnelles :

Si le titulaire propose dans le cadre de sa politique commerciale des offres promotionnelles, portant sur des articles du bordereau ou du catalogue, la collectivité est en droit de les accepter sous la condition expresse que les prix proposés soient inférieurs aux prix du marché.

7-3 : Prix initial

Le prix initial est ferme pour la durée du marché.

Il est obligatoirement exprimé sur les BPU.

La monnaie utilisée est l'euro.

7 Bis – NÉGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises ayant présenté des offres. Cette négociation éventuelle concernera au maximum les trois premiers candidats classés en fonction des critères indiqués dans ce document. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix et / ou les services.

Eventuellement, le pouvoir adjudicateur peut décider de n'engager des négociations qu'avec les candidats dont les offres, à l'issue d'un premier classement, ont été jugées les meilleures.

8 – LIVRAISON

8-1 Conditions générales de livraison

- La livraison reste sous l'entière responsabilité de l'Opérateur économique.

8-2 Conditions particulières de livraison

- Les livraisons s'effectueront du lundi au vendredi inclus, en journée de 8 heures à 17 heures 00 et sur rendez-vous.

- Dans l'hypothèse d'une modification de la date de livraison (avancée ou retardée), Le fournisseur se doit d'informer immédiatement l'émetteur du bon de commande afin de déterminer une nouvelle date permettant d'éviter de ce fait les attentes stériles.

8-3 Bons de livraison

- Un bon de livraison devra accompagner chaque remise de produits et matériel.

Le bon de livraison sera numéroté et en deux (2) exemplaires. Il comportera le nom et l'adresse du titulaire, la référence de la commande et la date de livraison.

- Le bon de livraison devra faire apparaître le libellé et le code article mentionné sur le bon de commande.

- Les quantités demandées et livrées seront également transcrites.

- Toutes anomalies, manquements, détériorations... seront portées sur le bon de livraison avant signatures du réceptionnaire et du livreur.

- Toutes réclamations ne pourront être prises en compte qu'à partir d'un bon de livraison dûment signé par les 2 parties. Les noms du livreur et du réceptionnaire devront apparaître en clair avant leur signature.

9 – DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

La durée de validité des offres est de 90 jours à compter de la date de remise des offres.

10 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Marché à bon de commande

L'offre porte sur un bordereau de prix unitaire.

Les factures sont émises à chaque commande et mentionnent la référence du bon de commande transmis.

Les factures sont déposées de manière dématérialisée sur la plateforme CHORUS PRO.

Le règlement sera effectué par mandat administratif sur le compte du titulaire, le RIB sera fourni.

Le délai global de paiement du titulaire est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification.

Les modalités de règlement du titulaire sont soumises aux dispositions des articles R2115-5, R2192 et R2392-10 du code de la commande publique relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Le défaut de paiement dans le délai prévu au présent article ouvre droit au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement et fait courir de plein droit des intérêts moratoires au profit du titulaire.

En cas de modification des coordonnées bancaires du titulaire, celui-ci doit impérativement notifier ce changement de nom au service acheteur et fournir le relevé d'identité bancaire correspondant.

11 – PENALITES

Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

12 – VOIES DE RECOURS

La décision de rejet de l'offre peut faire l'objet :

1) devant le Pouvoir Adjudicateur, d'un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision ;

2) devant le Tribunal Administratif de Cayenne :

- d'un référé précontractuel, conformément aux dispositions des articles L. 551-1 à L551-12 du code de Justice Administrative, jusqu'à la signature du marché,

- d'un recours pour excès de pouvoir, conformément à l'article R. 421-1 du code de Justice Administrative, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision,

- d'un référé contractuel conformément aux dispositions des articles L. 551-13 à L. 551.23 du même code, après signature.

13 – NOTIFICATION DU MARCHÉ

Le pouvoir adjudicateur avise tous les autres candidats du rejet de leur offre après analyse des offres. Le marché sera notifié sur le site AJI <http://site.ajifrance.com/> Il prendra effet à la date de signature du présent document.

Pour un motif d'intérêt général motivé, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure. La déclaration sans suite peut intervenir à tout moment de la procédure jusqu'à la signature du marché, et ce sans délai, même si ce dernier a été attribué. Le candidat retenu, quand bien même le marché lui est attribué, ne peut prétendre à aucune indemnité compensatoire en raison de l'absence de droit acquis à la signature du contrat.

14 – CONDITION DE RESILIATION

Le marché peut être résilié par l'Établissement en application du Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services (chapitre V) – articles 29 à 36.

Le marché peut être résilié en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R2143-6 et suivants, et R2144-7 du Code de la Commande Publique ou du refus de produire les pièces prévues aux articles D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail. Après mise en demeure restée infructueuse, le marché peut être résilié aux torts du Prestataire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques, lorsqu'il a contrevenu à l'article D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail. La mise en demeure est notifiée par écrit et assortie d'un délai. A défaut d'indication du délai, le Prestataire dispose d'un mois à compter de la notification de la mise en demeure, pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations. En outre, l'Établissement pourra résilier le marché sans indemnité aux torts du Prestataire, en cours d'exécution, par décision avec date d'effet (envoyé en recommandé avec accusé de réception) si après mise en demeure du Prestataire assortie d'un délai, des défauts constatés n'étaient pas corrigés. Après expiration ou résiliation du marché, les deux parties restent tenues d'honorer les obligations contractées.

Pour le candidat,

Vu et pris connaissance le

Cachet et Signature

II – CLAUSES TECHNIQUES

15 – ALLOTISSEMENT DU MARCHÉ :

Le marché est constitué de 3 lots :

- Lot 1 : Fourniture de matériels pédagogiques de Physique-Chimie
- Lot 2 : Fourniture de matériels pédagogiques de SVT
- Lot 3 : Fourniture de matériels de sécurité

Article 1 : Objet du marché

- Fourniture et livraison de matériels pédagogiques pour les filières de Physique-Chimie et de SVT.
- Ce contrat est un marché public à bon de commande selon l'article 77 du Code des marchés public de la fourniture de produits et petits matériel d'entretien.

Les candidats peuvent soumissionner pour un, plusieurs lots ou la totalité des lots.

Les candidats doivent obligatoirement faire une proposition pour tous les articles d'un lot. Les offres incomplètes seront déclarées non-conformes (offre irrégulière : article 59 du code des marchés publics).

Article 2 : Garantie et Service Après-Vente

Le candidat devra clairement expliciter la durée de garantie qu'il propose et les modalités de sa mise en œuvre, et faire valoir les conditions de service après-vente qu'il est en mesure de mettre en œuvre et ses capacités à l'assurer. Le SAV local est fortement recommandé.

Article 3 : Caractéristiques techniques des produits

La liste ci-après présente les caractéristiques techniques qui devront obligatoirement être respectées. Aucun produit ne présentant pas les caractéristiques techniques indiquées ne sera accepté.

Seuls les conditionnements figurant sur le bordereau des prix unitaire pourront éventuellement être différents. Si les conditionnements sont différents, ils devront être précisés sur le bordereau des prix unitaire dans la colonne prévue à cet effet.

16 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :

Toute question d'ordre technique et administratif doit être exprimée sur la plateforme de dématérialisation : <http://site.ajifrance.com/>

17-INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

L'installation du matériel sera réalisée à l'emplacement défini par le lycée.

18-DOCUMENTATION ET PRISE EN MAIN

La documentation commerciale et technique et le mode d'emploi doivent être fournis en français sous format papier et sous format numérique (Rappel : si une notice n'existe pas en langue française, le candidat l'indiquera clairement dans son offre en précisant le matériel concerné et fournira un certificat sur l'honneur précisant qu'aucune notice n'existe en langue française).

19-NORMES – DIRECTIVES – CONFORMITÉ

Les matériels fournis doivent être conformes aux directives, décrets et normes françaises ou équivalentes en vigueur avec marquage « communauté européenne » et aux normes françaises en vigueur relatives aux rayonnements électromagnétiques et pour un usage en milieu scolaire.

LOT 1

Catégorie de matériel	Type de matériel	Descriptif	Quantité	Prix
MATERIEL PEDAGOGIQUE	Caméra thermique	<ul style="list-style-type: none">- Portable au format de poche- image radiométrique 4 800 pixels capables de capturer des mesures thermiques allant de -10 °C à +150 °C- Mode MSX- Trépied fourni- Accès à des fiches TP spéciale éducation	8	
	Caméra rapide	<ul style="list-style-type: none">- Caméra couleur connectée en USB- Compatibilité : Windows 7, 8, 10- Résolution : 1920 x 1080 Full HD- Temps d'exposition : réglable- Vitesse d'acquisition : 50 images/seconde en 800x600, jusqu'à 100 i/s en 640x480- Fixation polyvalente- Tête rotative- Compatible avec Atelier scientifique	8	
	Table à mobiles jet d'encre	<ul style="list-style-type: none">- 1 table plane: format A1.- 2 mobiles autoportés (Ø 100 mm x h 95 mm).- 1 télécommande pour déclenchement et réglage de l'impression jet d'encre. - 1 dispositif pour accéléromètre (poulie avec fils, plateau et surcharges). - 1 accessoire pour marquage en périphérie du mobile.- 1 accessoire pour détermination du centre de gravité de deux autoporteurs liés.- 2 surcharges pour mobiles.- 2 accessoires chocs élastiques.	1	
		<ul style="list-style-type: none">- 2 accessoires chocs inélastiques.- 1 lanceur calibré de forces réglables.- 1 bloc pour la rotation.- 1 jeu de cales.- Fil nylon.- Feuilles A1 (lot de 50).	8	

		<ul style="list-style-type: none"> - 1 cartouche d'encre noire. - 1 cartouche d'encre rouge. - 1 bloc alimentation avec 1 raccord Y pour 2 mobiles. 		
	Banc de mesure de résistance thermique	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de : Courant (A), Tension (V), Puissance (W), Résistance thermique (m^2K/W), Conductivité thermique (W/mK), Flux thermique (W) - Ecran LCD tactile + interface - Sorties analogiques : +/-5V compatibles toutes interfaces Ex.A.O. - Echantillons fournis 	8	
	Electrode	<ul style="list-style-type: none"> - Electrode de mesure en platine Pt1800 	8	
	Maquette perte de charge	<ul style="list-style-type: none"> - Maquette perte de charge pour visualiser les écoulements de l'eau - Système pour maintenir la pression constante, - 4 repères de niveau d'eau, - 2 vannes de régulation, - 1 bac de récupération d'eau, - - 1 pince de Mohr. 	8	
	Dosage dioxygène	<ul style="list-style-type: none"> - Kit mesure de la DBO par la méthode Winkler - Une centaine de tests par mallette 	8	
	Vase de Mariotte	<ul style="list-style-type: none"> - Vase équipé d'un tube de sortie sur lequel est disposé une pince de Mohr ou un robinet 	8	
	Electrolyseur	<ul style="list-style-type: none"> - Electrolyseur à électrodes de platine - Cuve réalisée en matière plastique incassable, inattaquable par les acides et les bases minérales - Socle équipé de deux connecteurs pour prises bananes de diamètre 4 mm - Électrodes montées sur bouchons interchangeables 	8	
MONTANT TOTAL :				

LOT 2

Catégorie de matériel	Type de matériel	Descriptif	Quantité	Prix
MATERIEL PEDAGOGIQUE	Microscope polarisant :	Tête rotative trinoculaire pour pouvoir mettre une caméra Oculaire grand champs sécurisé WF 10 x Objectifs achromatiques 4, 10, 40x montés sur platine Platine rotative 360° graduée, avec vis de blocage et valets Mises au point macro et micrométrique, Condenseur N 1.25 (hauteur réglable) avec diaphragme à iris et porte filtre Le polariseur escamotable Éclairage à LED réglable en intensité et rendu de couleur comparable à de l'halogène	18	Prix
	Caméra	- <u>Résolution</u> : 1920X1080 pixel et 3 MP minimum - <u>Connexion</u> : par port USB 2 ou 3 - <u>Compatibilité</u> : pour tous les microscopes et stéréomicroscopes et avec adaptateurs pour loupes binoculaires - <u>Compatible</u> : windows 7/8/10 et Linux	18	
MONTANT TOTAL :				

Lot 3

Catégorie de matériel	Type de matériel	Descriptif	Quantité	Prix
SECURITE	Armoire ventilée	<ul style="list-style-type: none">- armoire ventilée dotée de 4 compartiments au minimum et d'un caisson à recirculation d'air.- armoire ventilée adaptée au stockage des substances ou des mélanges acides et basiques.- armoire adaptée au stockage des substances ou mélanges corrosifs et irritants.- Contenance des produits stockés : 5L.- Capacité de stockage de l'armoire ventilée: entre 15 et 20 contenants de 5L.- Dimensions de l'armoire ventilée : Sa hauteur (H) ne doit pas excéder 1900 mm (ou 1.900m) ; une longueur maximale de 850 mm.	1	
SECURITE	Hotte mobile à filtration	<ul style="list-style-type: none">- Dimension ext. (mm): L800xH1285xP620 Système de double filtration conforme à la norme AFNOR NFX 15 211- Capteurs de saturation du filtre principal Filtre de sécurité en cas de saturation du filtre principal- Contrôle en temps réel de la vitesse d'air en façade- Plan de travail en verre émaillé trempé avec bac de rétention- Meuble support roulant- 4 filtres BE+- 2 préfiltres Montage + mise en service	1	
MONTANT TOTAL :				